

DGLTEJO

Ministère des Finances
Direction Générale des Opérations Budgétaires

R.I.M / Ministère des Finances
Direction Générale des Opérations Budgétaires

VISAS

CF

Arrêté N° 3544-2008/MF/DGB modifié du 12 novembre 2008 fixant les dates de clôture des opérations budgétaires /MF/DGB/2023/ modifiant certaines dispositions de l'arrêté 3544-2008/MF/DGB modifié du 12 novembre 2008 fixant les dates de clôture des opérations budgétaires

1053

Le Ministre des Finances,

- Vu la loi n° 2018-039 du 09 octobre 2018 abrogeant et remplaçant la loi n°78/011 du 19 janvier 1978 portant loi organique relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 2023-018 du 04 août 2023 portant loi de Finances rectificative pour l'année 2023 ;
- Vu le décret n° 2019-186 du 31 juillet 2019 portant règlement général de gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 157 - 2007 du 06 septembre 2007 relatif au conseil des ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le décret n° 119/2023/PR du 04/07/2023 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 349/2019/PM du 09 septembre 2019 fixant les attributions du Ministre des finances et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département.
- Vu l'arrêté n°3544-2008/MF/DGB modifié du 12 novembre 2008 fixant les dates de clôture des opérations budgétaires.

ARRETE :

Article Premier : L'alinéa II de l'article 2 de l'arrêté n° 3544-2008/MF/DGB modifié du 12 novembre 2008 fixant les dates de clôture des opérations budgétaires est modifié ainsi qu'il suit :

II. EN MATIERE DE DEPENSES

- Délégations de crédits (notifications) aux ordonnateurs secondaires : ----- :30 novembre 2023 ;
- Demandes d'engagement ----- : 30 novembre 2023 ;
- Demandes d'ordonnancement (ordonnances de paiement, mandats de paiement) ----- : 24 décembre 2023 ;
- Demandes de Règlement Immédiat émises par les Etablissements Publics à caractère Administratif, TAAZOUR, Agences, Projets et structures autonomes et assimilées objet de la Circulaire du Ministre des Finances n°296 du 24/02/2017-----:24 décembre 2023 ;
- Opérations de régularisations et redressements-----: 31 décembre 2023 ;
- Transmission des titres de règlements aux comptables compétents-----: 31 décembre 2023.

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : Les ordonnateurs principaux, les ordonnateurs secondaires, les Contrôleurs Financiers et les comptables assignataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le

14 NOV 2023

Isselmou OULD MOHAMED M'BADY



Ampliations:

- PM 2
- MSG/PR 2
- MTNIMA 2
- IGE 2
- DGLTEJO 2
- CF 2
- DGB 2
- DGTCP 2
- JO 2
- ARCHIVES 2



الوزارة العامة للحكومة
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement
تأشيرة التشريع
VISA LEGISLATION

المادة 2: الباقي بدون تغيير.

المادة 3: يكلف الآمرون بالصرف الرئيسيون والآمرون بالصرف الثانويون والمراقبون الماليون والمحاسبون المكلفون بالدفع، كل فيما يعنيه، بتنفيذ هذا المقرر الذي سينشر في الجريدة الرسمية للجمهورية الإسلامية الموريتانية.

14 NOV 2023

حرر في نواكشوط بتاريخ:

اسلم ولد محمد أمبادي





التوزيع

2	•	وا
2	•	واع/اج
2	•	وه/دب
2	•	مخ د
2	•	مخ ش.ت.ن.ج.ر
2	•	م
2	•	مخ
2	•	مخ خ
2	•	ن
2	•	و



الوزارة الأمتة العامة الحكومة
Ministère Général du Gouvernement
تأشيرة التشريعية
VISA LEGISLATION